



moncompte
activité.gouv.fr



**POUR TOUS
DÈS 16 ANS**

(15 ANS POUR LES APPRENTIS)

 **Connaitre vos droits acquis**
pour la formation.

 **Utiliser des services numériques**
pour vous aider dans la
construction de votre projet
professionnel.

 **Rechercher une formation
adaptée.**



Pour visionner la vidéo «Tout savoir sur
le compte personnel d'activité» :
www.travail-emploi.gouv.fr/cpa/



JE M'INSCRIS

 Pour accéder à votre espace personnel
connectez-vous sur :
moncompteactivité.gouv.fr

• soit en vous identifiant par

FranceConnect 

• soit en saisissant votre numéro de
sécurité sociale et votre mot de passe.



Pour en savoir plus
www.travail-emploi.gouv.fr/cpa/



moncompte
activité.gouv.fr

Pour avancer dans ma vie professionnelle.

**DÈS JANVIER,
DÉCOUVREZ LE
COMPTE PERSONNEL
D'ACTIVITÉ.**



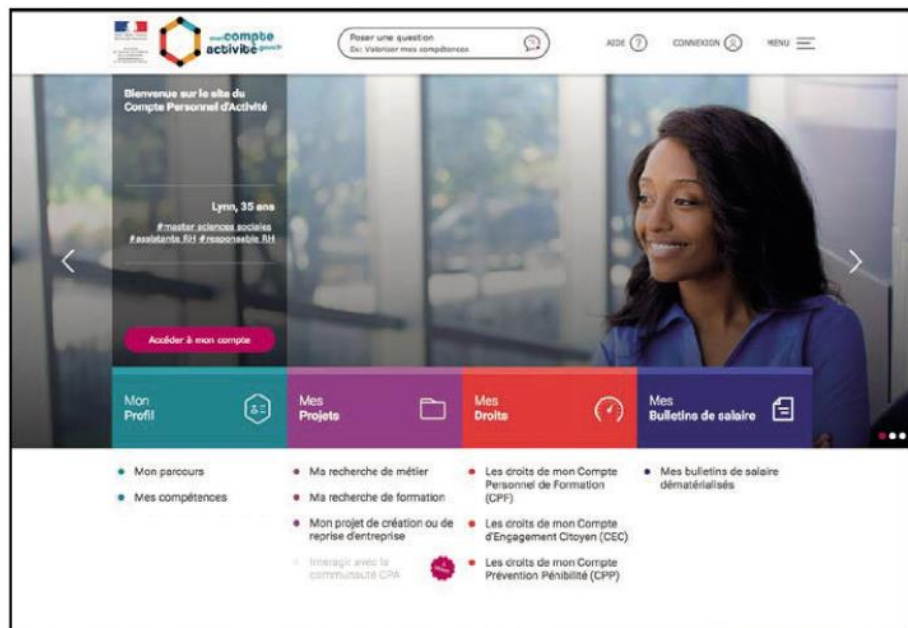
LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ PERMET DE...



👁️ **visualiser** sur un même espace, votre compte personnel de formation (CPF), votre compte d'engagement citoyen (CEC) et votre compte personnel de prévention de la pénibilité (CPP) ;

👉 **utiliser** vos droits acquis tout au long de votre carrière professionnelle quelle que soit votre situation (salarié, agent public, travailleur indépendant, en recherche d'emploi...);

📄 **consulter** l'ensemble de vos bulletins de salaires dématérialisés dont l'archivage est assuré par l'un des opérateurs reconnu du compte personnel d'activité.



👁️ Complétez votre profil pour **découvrir** et **bénéficier** de tous les services de votre compte personnel d'activité.

SI VOUS ÊTES...

👁️ **un jeune de moins de 26 ans, sorti sans diplôme du système éducatif**, c'est le droit à une nouvelle chance grâce à un complément d'heures de formation ;

👉 **engagés dans une activité bénévole ou de volontariat**, des droits supplémentaires vous sont alloués en reconnaissance de votre engagement pour : le service civique, la réserve militaire, la réserve sanitaire, la réserve communale de sécurité civile, l'activité de maître d'apprentissage, les activités de bénévolat associatif ;

👉 **salariés peu qualifiés**, c'est l'accès à plus de droits pour vous former. Le compte personnel de formation sera crédité du double des heures chaque année et le plafond sera de 400 heures au lieu de 150 ;

👁️ **un salarié exposé au cours de sa carrière à des facteurs de pénibilité**, c'est la possibilité de se former pour accéder à des emplois moins pénible, de partir à la retraite de manière anticipée ou de travailler à temps partiel sans perte de salaire ;

👉 **et pour ceux qui veulent entreprendre**, c'est le droit d'être accompagné dans un projet de création d'entreprise.

